

Dénomination :	D-SQUARED
n° de gestion :	2011B00157
n° d'identification :	489 194 415
n° de dépôt :	A2011/000649
Date du dépôt :	10/01/2011
Pièce :	extrait d'un procès-verbal d'assemblée générale mixte

D-SQUARED
Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 Euros
Siège Social : 44, Rue des Frères Guidicelli – 13007 MARSEILLE
489 194 415 RCS MARSEILLE

EXTRAIT DU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 3 DECEMBRE 2010

L'an DEUX MILLE DIX,
Le TROIS DECEMBRE,
A QUATORZE heures,

Les associés de la Société **D-SQUARED**, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros, divisé en 10 000 parts de 1 Euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au domicile de Monsieur **Thomas DROUMENQ** à NEW YORK NY 10024 USA, 520, West End Avenue, Apt 3, sur convocation de la gérance.

.....

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

2/ DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

.....

- Modification de l'article 6 des statuts en suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2006,

.....

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

.....

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte que l'Assemblé Générale Extraordinaire du 29 décembre 2006 a procédé à la modification de la date de clôture de la Société pour adopter celle du 30 juin au lieu du 31 décembre.

Or, cette Assemblée Générale Extraordinaire a omis de procéder à la modification de l'article **6 - EXERCICE SOCIAL** des statuts.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide que l'article **6 – EXERCICE SOCIAL** des statuts est désormais rédigé de la façon suivante :

Article 6 – EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

.....

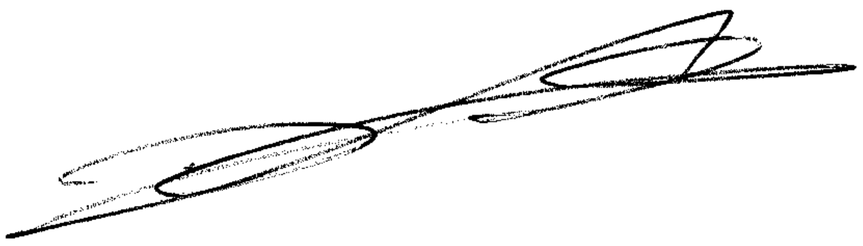
VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de donner tous pouvoirs à Monsieur **Alexandre DUMONT,** avec faculté de se substituer toute personne de son choix, à l'effet d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Alexandre DUMONT



D-SQUARED
Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 Euros
Siège Social : 44, Rue des Frères Guidicelli – 13007 MARSEILLE
489 194 415 RCS MARSEILLE

EXTRAIT DU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 3 DECEMBRE 2010

L'an DEUX MILLE DIX,
Le TROIS DECEMBRE,
A QUATORZE heures,

Les associés de la Société **D-SQUARED**, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros, divisé en 10 000 parts de 1 Euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au domicile de Monsieur **Thomas DROUMENQ** à NEW YORK NY 10024 USA, 520, West End Avenue, Apt 3, sur convocation de la gérance.

.....

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

2/ DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Lecture du rapport de la gérance,

.....

- Constatation de la libération du capital social,

- Modification de l'article 8 des statuts,

.....

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

.....

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

.....

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la libération de quatre cinquième du capital social, soit la somme de **HUIT MILLE EUROS (8 000 €).**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, décide de modifier comme suit l'article 8 des statuts :

ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL

L'article est remplacé par la mention suivante :

« Le capital social est fixé à **DIX MILLE EUROS (10 000 euros).**

Il est divisé en **DIX MILLE (10 000)** parts sociales, numérotées de **1** à **10 000** inclus de **UN EURO (1 €)** chacune, entièrement libérées. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de donner tous pouvoirs à Monsieur **Alexandre DUMONT**, avec faculté de se substituer toute personne de son choix, à l'effet d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Alexandre DUMONT



D-SQUARED
Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 Euros
Siège Social : 44, Rue des Frères Guidicelli – 13007 MARSEILLE
489 194 415 RCS MARSEILLE

EXTRAIT DU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 3 DECEMBRE 2010

L'an DEUX MILLE DIX,
Le TROIS DECEMBRE,
A QUATORZE heures,

Les associés de la Société **D-SQUARED**, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros, divisé en 10 000 parts de 1 Euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au domicile de Monsieur **Thomas DROUMENQ** à NEW YORK NY 10024 USA, 520, West End Avenue, Apt 3, sur convocation de la gérance.

.....

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

.....

3/ DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Lecture du rapport de la gérance,

- Constatation de la démission de Monsieur **Thomas DROUMENQ**, Co-gérant,

.....

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

.....

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

VINGTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur **Thomas DROUMENQ** de ses fonctions de Co-Gérant à compter du **3 décembre 2010** et le remercie pour les services rendus à la Société, et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

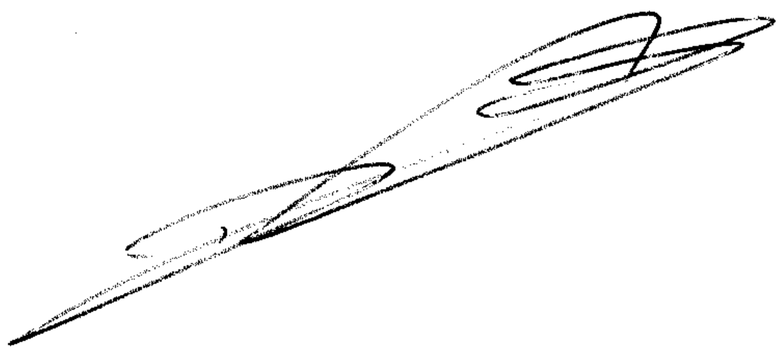
VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de donner tous pouvoirs à Monsieur **Alexandre DUMONT**, avec faculté de se substituer toute personne de son choix, à l'effet d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Alexandre **DUMONT**



D-SQUARED
Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 Euros
Siège Social : 44, Rue des Frères Guidicelli – 13007 MARSEILLE
489 194 415 RCS MARSEILLE

EXTRAIT DU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 3 DECEMBRE 2010

L'an DEUX MILLE DIX,
Le TROIS DECEMBRE,
A QUATORZE heures,

Les associés de la Société **D-SQUARED**, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros, divisé en 10 000 parts de 1 Euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au domicile de Monsieur **Thomas DROUMENQ** à NEW YORK NY 10024 USA, 520, West End Avenue, Apt 3, sur convocation de la gérance.

.....

.....

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

2/ DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

.....

- Lecture du rapport de la gérance,

.....

- Transfert du siège social,

.....

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

.....

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social de **MARSEILLE (13007) 44, Rue des Frères Giudicelli** au **9, Rue des Chartreux - 69001 LYON**, et ce à compter du **3 décembre 2010.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATORZIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : **9, Rue des Chartreux – 69001 LYON."**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

VINGTIEME-ET-UNIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de donner tous pouvoirs à Monsieur **Alexandre DUMONT**, avec faculté de se substituer toute personne de son choix, à l'effet d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Alexandre DUMONT



D-SQUARED
Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 Euros
Siège Social : 44, Rue des Frères Guidicelli – 13007 MARSEILLE
489 194 415 RCS MARSEILLE

EXTRAIT DU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 3 DECEMBRE 2010

L'an DEUX MILLE DIX,
Le TROIS DECEMBRE,
A QUATORZE heures,

Les associés de la Société **D-SQUARED**, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros, divisé en 10 000 parts de 1 Euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au domicile de Monsieur **Thomas DROUMENQ** à NEW YORK NY 10024 USA, 520, West End Avenue, Apt 3, sur convocation de la gérance.

.....

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

2/ DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

.....

- Agrément d'un projet de cession de parts,

- Agrément d'une nouvelle associée,

- Modification corrélative de l'article 8 des statuts en suite de la cession de parts,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

.....

DIX-HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du souhait de Monsieur **Thomas DROUMENQ** de céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière, les **CINQ MILLE (5 000)** parts sociales de **UN (1)** Euro chacune numérotées de 5 001 à 10 000 incluse qu'il possède à la Société **DIMMCO,**

Décide, conformément aux termes de l'article 11 des statuts, d'agréer :

- ce projet de cession de parts sociales,
- en qualité de nouvelle associée la Société **DIMMCO**, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 2 500 euros, dont le siège social est à LYON (69006) 6, Rue du Musée Guimet, en cours de transfert 9, Rue des Chartreux – 69001 LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 502 777 493 RCS LYON, dont le gérant est Monsieur **Alexandre DUMONT.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide, que l'article **8 – CAPITAL SOCIAL** des statuts est de plein droit remplacé par les dispositions ci-après à compter de ce jour.

« 8 – CAPITAL SOCIAL

Les parts sont attribuées et réparties comme suit :

- Monsieur **Alexandre DUMONT** CINQ MILLE parts sociales Numérotées de 1 à 5 000 inclus	5 000 parts
- La Société **DIMMCO** CINQ MILLE parts sociales Numérotées de 5 001 à 10 000 inclus	5 000 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 10 0000 parts sociales»

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de donner tous pouvoirs à Monsieur **Alexandre DUMONT**, avec faculté de se substituer toute personne de son choix, à l'effet d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Alexandre DUMONT

